

80E ANNIVERSAIRE DES « JOURS HEUREUX » DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE (CNR)



Ce 15 mars 2024 marque le 80ème anniversaire de l'adoption, dans la clandestinité, du programme des « Jours Heureux », fruit du travail des membres du Conseil National de la Résistance venus de divers horizons pour libérer et reconstruire la France.

Né au cœur des aspirations de « l'armée des ombres », au fil des maquis et des espérances de résistance, le programme du CNR donne à la France la couleur de la dignité. (M. Etievant)

Ces mesures destinées à instaurer, dès la Libération du territoire, un système social plus juste sont le meilleur des remparts afin que la barbarie fasciste ne revienne jamais.

L'un des piliers de ce programme sera porté par Ambroise Croizat ministre du Travail et de la Sécurité sociale et mis en œuvre par des milliers de militants du PCF et de la CGT dans un pays ruiné.

« Un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer, à tous les citoyens, des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail ».

Parallèlement les nationalisations donnent au pays la capacité à se relever de ses ruines.

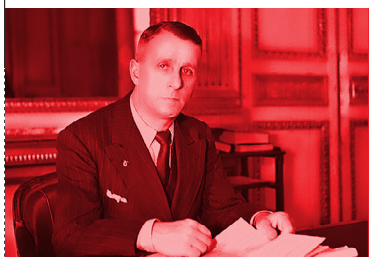
Et c'est cette France ruinée qui invente une identité sociale enviée au cœur du monde moderne.

Malgré cela, dès 1946, le patronat rechigne et essaye de contourner. Cette volonté n'aura de cesse de s'accroître. Ces attaques, qu'elles viennent du patronat collaborateur d'hier ou de celui « détricoteur d'acquis » d'aujourd'hui requièrent nos mobilisations.

Des inégalités sociales inacceptables demeurent encore aujourd'hui, ensemble, nous allons nous réapproprier, améliorer, continuer, l'histoire d'un monde de progrès !

Cette nouvelle étape du plan complet de Sécurité sociale avec dans son cadre toutes les améliorations possibles comme envisagé par Ambroise Croizat, c'est le projet du « 100 % Sécu » tel que nous le portons.

« COTISER SELON SES MOYENS, RECEVOIR SELON SES BESOINS »



REDONNONS TOUT SON SENS À LA
SÉCURITÉ SOCIALE, AFIN DE LA
RESTAURER SUR SES BASES
FONDATRICES ET INITIALES DE 1945 !

LE 100% SECU :

LE DROIT À LA SANTÉ
LE DROIT À LA FAMILLE
LE DROIT À L'EMPLOI
LE DROIT À LA RETRAITE
LE DROIT À COMPENSATION
DE LA Perte D'AUTONOMIE